

0340076Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE
105 RUE DU DAUPHINE
34200 SETE
Tel : 0467186666

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 12

La commission permanente

Convoquée le : 05/02/2024

Réunie le : 27/02/2024

Sous la présidence de : Jean-Francois Pons

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 09/11/2023 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AMSTO

Mme la Secrétaire générale présente la convention avec AMSTO, société de production de films et programmes pour la télévision pour un montant de 26 600 euros pour 38 jours de tournage sur l'année 2024 ainsi que pour la location de chambres d'internat si besoin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0